

PREAMBULE AUX REGLEMENTS OFFICELS DE LA LIGUE DE FOOTBALL DES PAYS DE LA LOIRE

2017-2018

Les Règlements Généraux de la FFF s'imposent à la Ligue de Football Professionnel (L.F.P.), aux Ligues régionales et aux Districts, aux clubs, membres et licenciés relevant de la Fédération Française de Football et aux associations reconnues, qui ont l'obligation de se conformer aux décisions de la Fédération Française de Football.

Les Règlements Officiels de la Ligue de Football des Pays de la Loire (L.F.P.L.), composés des Règlements Généraux, Règlements Spéciaux et Annexes, précisent et complètent les dispositions Fédérales (Règlements Généraux, Statuts particuliers et Annexes) et sont applicables aux compétitions organisées sous l'égide de la L.F.P.L. et de ses districts.

Les Règlements Généraux de la L.F.P.L. sont par définition applicables aux compétitions et organisations définies dans les Règlements Spéciaux en ce qu'ils n'ont rien de contraire dans leur application aux dispositions particulières de ces derniers.

Les Règlements Officiels de la L.F.P.L. sont diffusés chaque saison et mis à jour sur le site internet de la L.F.P.L.. L'actualisation desdits règlements sera permanente sur le site internet en raison de l'incidence de décisions s'appliquant de droit dans notre organisation et étant, par essence, automatiquement opposables.